



MÉTROLOGIE

Appareil de mesure - Réglet

7

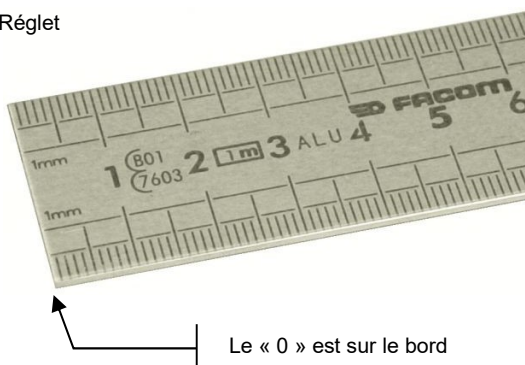
1 – SYNTHÈSE DES CARACTÉRISTIQUES

Grandeur physique mesurée	Unité légale (m)	Unité usuelle (mm)	Unité secondaire (cm)	Résolution	Etendue
LONGUEUR - DISTANCE	(m)	(mm)	(cm)	1 mm 0,5 mm	Commune 200 mm Spéciale 300 mm et +

2 – CONSTITUTION - TYPE(S) DE MESURE

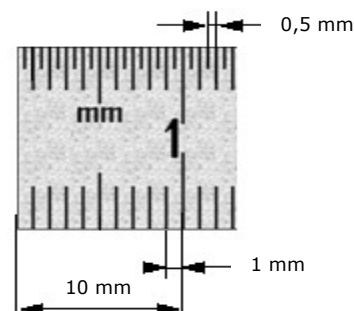
- ⇒ Constitué d'une seule pièce, en acier dur ou en alliage d'aluminium.
- ⇒ Sa faible épaisseur lui confère une relative souplesse.
- ⇒ Différence avec la règle : le « 0 » est confondu avec un bord (pas de décalage du « 0 »).
- ⇒ Le réglet permet de guider un crayon, une pointe à tracer (pour écrire sur les métaux), un cutter. C'est donc aussi un matériel de traçage.

Réglet



3 – ÉTENDUE DE MESURE – RÉOLUTION

- ⇒ **Étendue :**
Elle est variable selon les modèles de réglet (100 mm, 150 mm, 200 mm, etc.)
- ⇒ **Résolution :**
1 mm pour les modèles les plus classiques.
0,5 mm pour les modèles gradués en 1/2 mm.



4 – MISE EN ŒUVRE

1. S'assurer de la propreté des surfaces de mesure et à mesurer (passer le doigt dessus ou un chiffon sec).
2. Positionner le réglet entre les points de mesure (idéalement avec une butée physique).
3. Lire la mesure en étant bien en face des graduations (attention à l'erreur de parallaxe).

Prise de mesure

La plaque sert de butée physique.

En faisant ainsi, on facilite la mesure et on limite les erreurs de justesse.

